



# PRÉFET DE MAYOTTE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Dzaoudzi, le mercredi 31 janvier 2024

### Révision des prix maximums des produits pétroliers au 1<sup>er</sup> février 2024 : Malgré la hausse des cours mondiaux de certains produits pétroliers, le prix de l'essence, du gazole et du gaz reste stable en raison d'un affaiblissement du dollar par rapport à l'euro

Comme le prévoit la réglementation, le Préfet fixe mensuellement les prix **maximums** des produits pétroliers suivants : Supercarburant sans plomb, Gazole routier et maritime, Mélange détaxé, Pétrole lampant, Gaz de pétrole liquéfié.

Ces prix maximums (toutes taxes comprises) sont calculés en deux temps :

- Tout d'abord, les prix maximums hors taxe sont établis à **partir d'une méthode de calcul mentionnée dans la réglementation et de données objectivables**. Ils prennent en compte les coûts supportés par les entreprises et la rémunération des capitaux ou, le cas échéant, de leur marge commerciale.
- Dans un deuxième temps, les prix maximums toutes taxes comprises sont déterminés **en ajoutant aux prix hors taxe le montant des différentes taxes applicables**, notamment la fiscalité indirecte locale, dont les taux et tarifs sont déterminés par le Conseil départemental et dont les recettes contribuent aux financements des collectivités locales.

**Déterminants de l'évolution mensuelle constatée :**

Pour le mois de février 2024, la stabilité des prix des carburants s'explique par une **hausse des cours moyens mondiaux de certains produits pétroliers (+0,87 % pour le gazole et +1,73 % pour l'essence)** compensée par **un affaiblissement du dollar par rapport à l'euro (-0,59 % par rapport au mois de janvier 2024)**. De ce fait, les prix à la pompe **sont stables** pour l'essence, le gazole et la bouteille de gaz de 12 kg.

**Ainsi, au 1<sup>er</sup> février 2024, les prix maximums applicables à Mayotte seront les suivants :**

	Janvier 2024 Prix maximum toutes taxes comprises en €	01/02/24	
		Prix maximum toutes taxes comprises en €	Evolution par rapport au mois précédent
Supercarburant sans plomb (en €/l)	1,75 €	1,76 €	+1 cts
Gazole (en €/l)	1,53 €	1,53 €	0 cts
Pétrole lampant (en €/l)	1,12 €	1,11 €	- 1 cts
Mélange détaxé (en €/l)	1,20 €	1,21 €	+1 cts

Contact presse :

Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle

Tél : 02 69 63 54 03 – 02 69 63 54 08  
Courriel : [communication@mayotte.pref.gouv.fr](mailto:communication@mayotte.pref.gouv.fr)  
Internet : [www.mayotte.pref.gouv.fr](http://www.mayotte.pref.gouv.fr)  
Facebook : @Prefet976  
Twitter : @Prefet976



# PRÉFET DE MAYOTTE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

G.O marine (en €/l)	1,12 €	1,13 €	+1 cts
Gaz de pétrole liquéfié (en €/bouteille de 12 kg)	25,00 €	25,00 €	0 cts

**Contact presse :**  
Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle

Tél : 02 69 63 54 03 – 02 69 63 54 08  
Courriel : [communication@mayotte.pref.gouv.fr](mailto:communication@mayotte.pref.gouv.fr)  
Internet : [www.mayotte.pref.gouv.fr](http://www.mayotte.pref.gouv.fr)  
Facebook : @Prefet976  
Twitter : @Prefet976